COMMUNE DE LAMBERVILLE

32 / RÉUNION DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Etaient présents : 9. F. de BRUNVILLE, B. FOUSSE, Y. FRANCOISE, P. POTEY, M. HELAINE, C. MARIE, R. LEFEBVRE, S.

DUVIVIER, J. RIVIERE.

Secrétaire de séance : Bernard FOUSSE

Absents excusés: 2. Louis-Marie GRELLIER, Aurélien FOUSSE

Date d'affichage : 21 décembre 2018

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 novembre 2018.

II) <u>ETUDE DE LA PROPOSITION DU SDEM 50 EN VUE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE</u>

Le Maire donne lecture du courrier du 25 octobre 2018 du SDEM 50 relatif à l'adhésion au groupement d'achat d'électricité expliquant que pour répondre à la fin des tarifs réglementés, le SDEM 50 a mis en place en janvier 2016 un groupement d'achat d'électricité qui comprend aujourd'hui 210 membres.

Dans le cadre du renouvellement de ce marché de fourniture d'électricité, le SDEM 50 propose aux collectivités territoriales et établissements publics non membres d'adhérer au groupement d'achat afin de pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix en profitant d'une qualité optimale des services associés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEM 50.

III) <u>INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE</u>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2018. Il précise que le montant maximum est de 120€ (cent vingt euros). Cette somme est allouée à l'abbé Ludovic OURRY et l'abbé Tony YVER.

Le conseil municipal, après en avoir délibérer, à l'unanimité décide :

 D'attribuer une indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 80€ versée à l'abbé Ludovic OURRY concernant la période de janvier à août 2018 et de 40€ versée à l'abbé Tony YVER concernant la période de septembre à décembre 2018.

IV) INDEMNITE DE MME PAULETTE POTEY POUR L'ANNEE 2018

Madame Paulette POTEY étant concernée se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

M. Le Maire indique que Mme Paulette POTEY a effectué 625 kms avec son véhicule personnel pour différents déplacements au cours de l'année 2018. En appliquant le tarif en vigueur c'est-à-dire 0.32€/ km cela représente la somme de 200 € (deux cents euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser la somme de deux cent euros (200 €) à Mme Paulette POTEY, cette dépense sera mandatée à l'article 625 du budget.

V) DEMANDE DE SUBVENTION DU « ALSH LES PETITS LUTINS » DE ST JEAN D'ELLE.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 12 novembre 2018 du ALSH « Les Petits Lutins » de St Jean D'Elle relatif à une demande de subvention de 500€ correspondant aux temps périscolaire et extrascolaire. Trois enfants de Lamberville bénéficient de ces services.

Monsieur le Maire explique que la compétence de la commune s'arrête au temps périscolaire, et que le temps extrascolaire est une compétence de St-Lô Agglo et propose d'attribuer un montant relatif au temps périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'attribuer une subvention d'un montant de 125€ au ALSH « Les Petits Lutins » de St Jean d'Elle correspondant au temps périscolaire (garderie matin et soir).

QUESTIONS DIVERSES

P. POTEY,

- Communication des résultats du leg VAL 2016 et 2017
- M. Jimmy RIVIERE signale qu'une buse traversant la voie route le Breuil est obstruée et engendre un afflux d'eau sur la route. Monsieur le Maire s'en occupe.

S. DUVIVIER

A. FOUSSE